

Les sciences de l'éducation et la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval

Henri Saint-Pierre

Volume 7, numéro 2, printemps 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/900338ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/900338ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)

1705-0065 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Saint-Pierre, H. (1981). Les sciences de l'éducation et la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. *Revue des sciences de l'éducation*, 7(2), 349–356. <https://doi.org/10.7202/900338ar>

Les sciences de l'éducation et la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval

Le « Livre Vert » que nous avons publié avait pour but de fournir un document de discussion collective sur les objectifs de la Faculté et de favoriser les choix que nous devrions faire au niveau du plan triennal. Il s'inscrit dans le processus de planification de la Faculté et des départements, des projets antérieurs, du plan d'orientation de 1979.

Il propose dans un premier chapitre des considérations générales sur l'homme, l'éducation, le rôle de l'enseignement et de la recherche dans le mouvement évolutif de l'humanité, l'université. Le second chapitre traite du contexte sociologique global. C'est le troisième qui est présenté ici.

Nous avons dit antérieurement que l'éducation c'est le développement et la croissance de l'être humain et conséquemment de la société. Les sciences de l'éducation ont pour objet l'étude de ce phénomène. Nous voulons maintenant expliciter ce champ d'étude, montrer les fonctions de la Faculté par rapport à cela et énoncer les objectifs généraux de la Faculté.

Le « corpus » des connaissances scientifiques et des autres acquisitions valables dans le domaine des sciences de l'éducation est important et considérable. Les applications pratiques sont nombreuses que ce soit pour la formation des éducateurs professionnels : enseignants de tous les niveaux et de toutes les disciplines, cadres scolaires, administrateurs, conseillers d'orientation, spécialistes de l'éducation physique, aides pédagogiques, formateurs d'adultes, maîtres de stage ; que ce soit aussi pour les activités d'apprentissage des étudiants, la construction de systèmes d'enseignement, pour les services pédagogiques, les systèmes d'enseignement médiatisés, la formation du personnel en milieu de travail, les enseignements aux immigrants, l'information aux parents, la planification, la réhabilitation, les intervenants dans les centres d'accueil, etc., on ne saurait les nommer tous, ni nommer toutes les formes d'applications pratiques.

Depuis 1975, la Faculté comprend sept départements : Administration et politique scolaires, Counseling et orientation, Didactique, Éducation physique, Mesure et évaluation, Psychopédagogie et Technologie de l'enseignement. Les professeurs, de formation diverse, en tenant compte de certains faits historiques, se sont regroupés selon leurs intérêts personnels comme professeurs, leurs domaines d'enseignement et de recherche et parfois leurs implications dans des programmes.

Les programmes de premier, deuxième et troisième cycle sont nombreux et variés (voir annexes A et B). La liste des cours donnés à chacun des cycles d'étude est longue et indique elle aussi, en plus des différents besoins de formation, de multiples domaines d'enseignement, de recherche et d'applications pratiques des sciences de l'éducation.

Les aspects du champ d'intérêt de la Faculté

C'est en considérant l'objectif de l'éducation, l'objet des sciences de l'éducation, les intérêts des professeurs, la diversité des programmes et des cours, en même temps que divers documents comme le plans triennaux, les projets de programmes, le plan d'orientation, etc., que nous en arrivons à la fois à expliciter les divers éléments du « corpus » des connaissances contenu dans ce qu'on pourrait nommer le domaine des sciences de l'éducation (à moins que ce ne soit une discipline) et conséquemment les divers aspects du champ d'intérêt de la Faculté des sciences de l'éducation. Ce sont :

- le phénomène du développement et de la croissance de l'être humain ;
- l'apprentissage facteur de croissance (et les autres facteurs) ;
- la structure psychologique expérientielle de la personne ;
- les capacités de l'homme ;
- le langage ;
- les activités intellectuelles, affectives, physiques ;
- la sensation, la perception, la mémoire, l'attention, la motivation ;
- les domaines d'expression de l'homme (philosophie, arts, lettres, etc.) ;
- la personne qui se développe (enfant, adolescent, adulte) et les divers aspects du développement : affectif, intellectuel, physique, social, etc. ;
- les agents de cette croissance (parents, compagnons, professeurs, l'information, la manière d'intervenir, la relation, l'école parallèle, etc.) ;
- la formation (i.e. l'activité de formation) ;
- les systèmes d'apprentissage et d'enseignement ;
- le milieu organisationnel, social de la croissance ou de l'éducation (famille, société, école, groupe), milieu physique, milieu culturel, idéologique, etc.) ;
- les effets de l'intervention des agents : développement, croissance, santé, etc. ;
- l'évaluation, la mesure des programmes et des apprentissages ;
- la consultation et l'aide pédagogique ;
- le travail, l'adaptation au travail, les choix professionnels ;
- l'éducation permanente, l'éducation des adultes, le recyclage et le perfectionnement ;
- l'éducation comme fait social ;
- la pédagogie de l'enseignement primaire, secondaire, collégial, universitaire, la didactique des disciplines enseignées à ces niveaux ;
- les moyens technologiques ;
- la socialisation ;
- la réflexion philosophique sur l'éducation ;
- l'administration et la gestion du système scolaire, la recherche institutionnelle.

Quelques principes fondamentaux

Il convient avant d'aborder les fonctions et les objectifs de la Faculté, d'énoncer les principes fondamentaux qui se dégagent des considérations que nous avons faites jusqu'à

maintenant et qui indiqueront comment ces fonctions et ces objectifs devraient être vus et explicités.

— La finalité de l'université est essentiellement liée au développement de l'étudiant, du professeur et conséquemment de la société à travers une relation stimulant l'apprentissage, la créativité et la réflexion ;

— l'objet des sciences de l'éducation c'est l'étude de l'homme en tant qu'éducatable et qu'éduquant ; c'est aussi le fait social de l'éducation : l'objectif de l'éducation étant le développement de la personne et de la société ;

— l'étudiant occupe une place centrale dans l'enseignement universitaire ; on ne saurait le ramener à un simple client de passage ;

— l'enseignement est une activité première de formation, mais aussi pour nous, un intérêt majeur de recherche et de spécialisation ; la qualité et l'esprit d'amélioration doivent être manifestes ;

— on ne peut concevoir la recherche dans notre secteur comme étant uniquement expérimentale, fondamentale ou appliquée. Les recherches expérimentelles, cliniques, etc., s'avèrent de première importance. Le développement des connaissances et la diffusion du savoir se font par diverses voies ;

— la nécessité de tenir compte du contexte sociologique global n'est plus à démontrer : il imprègne la vie universitaire, la pertinence de nos objectifs, leur spécificité et leurs modalités de réalisation ;

— la multidisciplinarité semble maintenant une exigence de toute formation qui veut répondre aux besoins du milieu. Il y a de la place pour diverses approches ;

— la technologie marque profondément le monde actuel ; nous devons y porter un intérêt particulier pour l'éducation ;

— il revient à l'université et plus particulièrement à la Faculté de valoriser l'éducation de façon théorique et pratique, d'éveiller la société à son importance ;

— l'éducation des adultes est une priorité des temps actuels : répondre aux besoins de recyclage s'impose de même que collaborer au perfectionnement des formateurs d'adultes ;

— il est essentiel d'exercer notre fonction critique, de savoir interroger vigoureusement le système éducatif, nos modes de formation, nos objectifs, nos options scientifiques, notre place dans la société et la société elle-même ;

— la Faculté regroupant un personnel qualifié devient aussi pour la société un organisme auquel elle peut recourir pour certaines expertises ; on ne peut s'exclure du service à la collectivité ;

— une gestion interne compétente et responsable, adaptée aux temps actuels s'impose aussi ; l'utilisation lucide des instruments de gestion nouveaux peut aussi nous permettre de progresser de façon créatrice et attentive aux personnes ;

— le rayonnement externe, la coopération avec divers organismes du milieu national et international sont une exigence importante d'une organisation qui veut être présente dans la communauté internationale.

— le changement dans le contexte actuel est un phénomène habituel. Nous devons faire preuve d'inventivité, de créativité et d'ouverture.

Les fonctions générales de la Faculté des sciences de l'éducation

Nous retiendrons pour fins de définition des objectifs généraux de la Faculté, neuf fonctions : la formation (enseignement), le perfectionnement, la recherche, l'encadrement des étudiants, le service à la société, la promotion sociale de l'éducation, la critique, l'innovation, l'auto-développement et la gestion.

La fonction de formation (enseignement)

À ce titre, nous retiendrons surtout la formation des intervenants dans l'éducation : parents, maîtres du niveau élémentaire, secondaire, collégial (professionnel et général) ; professeurs d'université ; cadres du système scolaire ; conseillers d'orientation et autres ; spécialistes de la préparation à la performance sportive ou du conditionnement physique ; spécialistes de la technologie de l'enseignement ; de l'évaluation des cours et des programmes ; spécialistes en psycho-éducation et divers autres spécialistes (ex. : enseignement correctif, à la petite enfance, intervenants des centres d'accueil) ; chercheurs en éducation ; formateurs de formateurs ; éducation des adultes, etc.

La fonction de perfectionnement

De plus en plus et depuis plusieurs années, la Faculté s'efforce de fournir aux personnes mentionnées au paragraphe précédent des activités de perfectionnement variées leur permettant d'améliorer leurs capacités, de se resituer dans le système d'éducation ou dans leur milieu de travail. Elle compte cependant s'ouvrir davantage aux activités de perfectionnement culturel en éducation, de nature à rendre les personnes aptes à juger de façon plus satisfaisante pour elles les événements éducationnels et le phénomène éducatif.

La fonction de recherche

La recherche vise le développement des connaissances et le progrès du savoir (recherche fondamentale) mais dans une faculté comme la nôtre, elle vise aussi l'étude de la formation que nous donnons, de ses buts et de ses moyens (recherche appliquée). Elle couvre donc sous ces deux directions tous les aspects du champ d'intérêt de la faculté. La recherche est aussi exploratoire dans le sens où elle se fait prospective et découverte de nouveautés. Elle est organisation de la recherche, ex. : laboratoire, service d'aide à la recherche, etc., et formation de chercheurs.

La fonction d'encadrement des étudiants

L'étudiant est l'objet de la visée pédagogique de l'Université, c'est surtout pour lui que l'Université existe : pour lui permettre par les apprentissages d'acquérir une compétence de plus en plus grande dans un ou plusieurs domaines d'activités et l'appuyer dans sa démarche de croissance personnelle. Il importe donc que la Faculté fournisse aux étudiants gradués et pré-gradués les instruments nécessaires pour la poursuite de leurs travaux : professeurs disponibles, salle de travail, laboratoire, aide personnelle générale, information sur les études, etc.

La fonction de service à la société

C'est vrai que l'enseignement et la recherche sont fondamentalement de l'ordre du service à la société, mais il y a plus, la compétence des professeurs d'université et celle en développement des étudiants, impliquent une contribution active à des organismes scientifiques, culturels, gouvernementaux, des affaires, industriels et sociaux. Une telle contribution doit dépasser l'activité scientifique des colloques, des groupes de travail, etc. : elle doit se faire aussi par la mise sur pied d'un service d'activité de formation et d'information pour tous les intervenants directement ou indirectement dans l'éducation. Il est bien évident que cette participation, cet engagement selon notre compétence spécifique ne peut s'en tenir qu'à des « commandes » extérieures et commandera d'agir souvent comme des agents de changement. Répondre aux priorités et aux besoins sociaux dans ce domaine est un impératif. Présence active et attentive aux besoins du milieu... des documents récents montrent que nous devons l'être plus.

La fonction de promotion sociale de l'éducation

L'éducation est un fait personnel de base comme il a été écrit mais c'est aussi un fait social. Il revient à une faculté comme la nôtre d'insister pour que la société soit toujours consciente de ce fait et éveillée à la nécessité de se préoccuper de l'avancement et du progrès de l'information, de la formation et de la recherche dans le domaine de l'éducation, de même qu'à celle de concevoir et de fournir des installations qui ont comme objectif l'éducation.

La fonction critique

La fonction critique est sans doute l'une des plus importantes. Les professeurs d'université ont le devoir de prendre une distance vis-à-vis de leurs connaissances, leurs objectifs et leurs pratiques. Par ailleurs, compte tenu de la quantité d'informations déversée actuellement dans le milieu, il convient plus que jamais d'avoir une conscience vive des événements, des besoins de l'homme pour son développement, des recherches, et « des conséquences de nos travaux sur l'intégrité personnelle des individus, le bien-être des collectivités et l'évolution des sociétés » (Rapport Dion, p. 38). Il faut être assidu à analyser, décomposer, saisir les rapports et les conséquences plus ou moins apparents et essentiels du progrès et des options sociales. La liberté académique serait, autrement, une fumisterie.

La fonction d'innovation

Des chercheurs en éducation, on s'attend à ce qu'ils développent la créativité ou qu'ils en aient suffisamment pour proposer des changements, en expérimenter (recherche - action) et en faire. Les professeurs ont aussi pour tâche de dépasser le connu habituel, d'inventer, de trouver des connaissances nouvelles, des méthodes nouvelles, des techniques nouvelles, des pratiques nouvelles, etc., de dépasser le simple fait de les trouver, de les diffuser et de montrer comment les utiliser pour le développement (éducation) de la personne. Le rôle de dissémination des connaissances scientifiques est la contrepartie sociale de ces acquisitions de connaissances.

La fonction d'auto-développement et de gestion

À l'intérieur d'elle-même, comme un organisme en santé, la Faculté doit aussi exercer son action : nous parlons alors d'une fonction d'auto-développement et de gestion. Elle comporte la formation et le développement de son propre personnel et d'une administration dynamique centrée sur l'objectif général ; elle implique aussi la gestion fonctionnelle des instruments et des locaux de formation, la recherche institutionnelle. Cette fonction inclut également la tenue d'un discours pédagogique capable d'insuffler la vie, d'améliorer la qualité de la vie à l'intérieur de la faculté pour être en mesure, plus forte, d'avoir plus d'impact dans ses interventions éducatives.

Les grandes orientations

En novembre 1979, dans son plan d'orientation, la Faculté s'est donné les dix grandes orientations suivantes :

1. Consolider et développer les programmes de formation des maîtres, améliorer la formation pratique et promouvoir les études avancées et la recherche dans ce domaine.
2. Consolider et développer des programmes de formation des autres éducateurs professionnels conformes aux besoins actuels et à la qualité des professionnels à former.
3. Se doter d'une structure de programmes de 1^{er} cycle répondant aux besoins actuels de la société tant au niveau de la diversité de ces besoins qu'à celui de la promotion de l'éducation des adultes.
4. Consolider ses programmes de maîtrise et de doctorat actuels et ouvrir ces niveaux à l'éducation des adultes et à la pédagogie universitaire.
5. Se doter d'une structure « efficace » au niveau de la recherche et promouvoir ainsi la recherche, en accroître le volume et la qualité de manière très significative.
6. Promouvoir le développement des organismes d'appui à l'enseignement et à la recherche.
7. Stimuler par diverses mesures et activités la qualité de la vie intellectuelle en faculté (ex. : colloques, journées d'étude, publications, amélioration pédagogique des espaces, etc.).

8. Assurer une présence active dans le milieu universitaire et social par la promotion sociale de l'éducation et le service à la collectivité.
9. Favoriser l'intégration des étudiantes et des étudiants à la vie de la Faculté des sciences de l'éducation et de l'Université, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.
10. Maintenir et développer la qualité des activités et des tâches administratives assurant la réalisation des divers programmes de la Faculté.

Les objectifs généraux de la Faculté des sciences de l'éducation

C'est donc maintenant à la lumière de toutes ces considérations générales sur le développement et la croissance de la personne, le rôle de l'enseignement et de la recherche dans le mouvement évolutif de l'humanité, le phénomène et l'objet de l'éducation, le rôle de l'université, la diversité des humains ; en tenant compte également du contexte sociologique actuel, du champ d'intérêt de la faculté, des principes fondamentaux énoncés, des fonctions décrites et des grandes orientations, que nous proposons maintenant les objectifs généraux suivants :

1. La formation initiale du personnel professionnel de l'éducation (éducateurs professionnels), enseignants de tous les niveaux, cadres, conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation, spécialistes de l'éducation physique, formateurs d'adultes, maîtres de stages, etc. ;
2. le perfectionnement de ce même personnel (éducateurs professionnels) par l'éducation permanente et l'éducation des adultes ;
3. la formation d'appoint aux personnes intervenant habituellement en éducation, ex. : parents, animateurs, etc., pour répondre à leurs besoins ;
4. le développement des connaissances en éducation (et le progrès du savoir en général) par la recherche en éducation, la recherche sous ses formes les plus variées et les plus adaptées aux aspects multiples du phénomène de l'éducation ;
5. la formation de personnes hautement qualifiées en éducation par des études avancées de 2^e et 3^e cycles de haut niveau et un lien très étroit entre la recherche et les études avancées ;
6. la formation de chercheurs en sciences de l'éducation c'est-à-dire de personnes bien formées et rompues aux diverses pratiques rigoureuses et aux impératifs de la recherche sous toutes ses formes et capables d'y faire carrière et de se renouveler ;
7. la promotion sociale de l'éducation par une présence active dans le milieu universitaire et social en général, la participation aux « discussions » concernant l'homme, la société et l'éducation en particulier ;
8. les services à la collectivité dans les domaines où le corps professoral a atteint un haut degré d'excellence et possède l'expertise pour répondre à des besoins par des activités de formation spéciale ou autres services en conformité avec nos objectifs et nos capacités d'intervention ;

9. le développement même de la Faculté pour créer un environnement favorable à l'atteinte des objectifs et un foyer dynamique pour la discussion et la diffusion des idées sur l'éducation ;
10. l'innovation en éducation pour favoriser les efforts de renouvellement du système d'éducation et de l'enseignement - apprentissage en général ;
11. l'amélioration de la pédagogie universitaire par l'application congruente dans nos pratiques pédagogiques des principes et des connaissances scientifiques ou expérimentelles considérées comme valables et la participation aux activités de perfectionnement pédagogique des professeurs d'université ;
12. la consolidation et le développement d'un corps professoral diversifié, de qualité, soucieux de son perfectionnement, des échanges avec le milieu et avec les autres universités, et de l'avancement de son domaine de spécialisation ;
13. le développement des structures institutionnelles, des ressources, des moyens pédagogiques et technologiques, des installations et des équipements en conformité avec nos connaissances pédagogiques, la qualité de la formation que nous voulons donner et de la recherche que nous voulons poursuivre, les services que nous voulons rendre au milieu, et la technologie moderne.

Henri Saint-Pierre, doyen
Faculté des Sciences
de l'éducation
Université Laval

* * *